

Date de la demande :
(Remplir un imprimé par meublé de tourisme)

A NOUS RETOURNER

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

NOM et PRENOM :
Raison sociale :
Adresse :
CP : Commune :
Statut : Propriétaire Mandataire
Tél fixe : Tél portable :
Email :

IDENTIFICATION DU LOGEMENT MEUBLÉ

Nom commercial :
Adresse du meublé :
Résidence, bâtiment, étage, n° :
CP : Commune :
Tél du meublé :

NATURE DE LA DEMANDE :

Classement actuel : Etoile(s) Non classé

Classement demandé : Etoile(s)

Capacité demandé » : Personnes (nombre de personnes maxi)

Nombre de pièces d'habitation :

A savoir : Une pièce d'habitation est séparée des autres pièces par des cloisons fixes et doit disposer d'une surface minimum de m² d'une hauteur sous plafond minimale de 1.80 m avec un ouvrant vers l'extérieur. Une pièce qui ouvre sur des terrasses ou balcons avec des équipements de type véranda (avec ouvrants) est considérée comme une pièce d'habitation.

TARIFS ET MODALITES DE LA VISITE :

Le tarif est de 150 € le studio, T1 et/ou T2, 190 € le T3 et plus. Les frais de déplacement sont inclus dans le tarif.

La demande de classement est prise en compte dès la réception d'un dossier complet retourné à l'Office de tourisme comprenant les pièces suivantes :

- Le bon de commande rempli et signé
- L'état descriptif du meublé dûment rempli
- Le règlement par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public

Une date de visite de contrôle sera fixée dans les meilleurs délais dès réception du dossier complet.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de contrôle dans le cadre du classement meublé de tourisme

Fait à :

Le :

Signature du demandeur,

A remplir par l'Office de tourisme

Date de prise de rendez-vous : par :

Date de visite : Heure de visite :